

## Comment postuler ?

Retirez le dossier de candidature sur le site de la ville  
[www.ville-fosses95.fr](http://www.ville-fosses95.fr) ou au Point-Jeunes.

Et répondez à ces **trois questions** :

- ⇒ Qui suis-je ?
- ⇒ Comment j'imagine le Conseil Municipal des jeunes ?
- ⇒ Quel(s) projet(s) j'aimerais proposer ?

Un entretien d'échange, individuel, est organisé avant la validation de la candidature.

*Candidate  
et deviens le porte-parole des jeunes!*

Contact :

Direction des services à la population  
Service Jeunesse, Sport et Vie Associative  
Affaire suivie par Camille Gicquelet  
Responsable du service Jeunesse, Sport et Vie associative  
adresse mail : [cgicquelet@mairiefosses.fr](mailto:cgicquelet@mairiefosses.fr)

Animatrice référente CMJ Angel Mongin  
adresse mail : [amongin@mairiefosses.fr](mailto:amongin@mairiefosses.fr)

## le conseil municipal **DES JEUNES** à Fosses



## Qu'est-ce que c'est ?

Le CMJ est une instance de démocratie **représentative** (qui représente tous les jeunes) et **participative** (qui prend des décisions, qui met en place des projets).

Cette expérience permet aux jeunes d'acquérir des compétences sociales **reconnues** et **valorisables**.

Elle permet également :

- ⇒ D'apprendre à monter des projets collectifs
- ⇒ De développer un esprit critique
- ⇒ De communiquer auprès de ses pairs et des adultes
- ⇒ De découvrir les rôles de différentes institutions françaises et européennes.

Ce dispositif permet à **la ville** :

- ⇒ De prendre connaissance des besoins et des idées des jeunes
- ⇒ De mener des projets en lien avec la jeunesse
- ⇒ D'améliorer le cadre de vie des jeunes (et des moins jeunes) Fossatussilien.ne.s

## Qui peut être candidat.e ?

Tous les habitant.e.s de Fosses âgé.e de 11 à 17 ans (à partir de la 6e).

Au total, le CMJ sera composé de **12 jeunes** : 6 filles et 6 garçons.

Une attention sera portée au quartier de résidence lors de la sélection.

**i** Dépôts de candidature possibles **jusqu'au 30 juin 2025**

## Ca prend combien de temps ?

Le mandat dure 2 ans : du **1er septembre 2025 au 31 août 2027**.

- ⇒ **TEMPS DE TRAVAIL** : 1 jeudi sur 2 : 18h-20h au PIJ (hors vacances scolaires).
- ⇒ **3 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES PAR AN** avec 5 élu.e.s en mairie, salle du conseil.
- ⇒ **5 SORTIES PAR AN** pendant les vacances scolaires (rassemblement ANACEJ, visites, etc.).
- ⇒ **1 MINI SÉJOUR PAR AN**.
- ⇒ **2 TEMPS FORMELS** (type commémoration officielle).